



Visite de reprise

Par astrid631101

Bonjour,

Je suis en arrêt de travail depuis plusieurs mois. Je viens de passer la visite de reprise de la médecine du travail. A l'issue de celle-ci, le médecin a mentionné qu'il fallait que je prolonge mon arrêt.

En parallèle, j'ai eu un suivi par la sécurité sociale avec un protocole de prévention de réinsertion professionnelle. L'objectif étant d'aboutir à un licenciement pour inaptitude.

A ce jour, je suis toujours en arrêt. J'aimerais savoir combien de temps peut encore durer cette situation avant que je repasse une autre visite de reprise ?

Je préférerais reprendre une activité professionnelle ailleurs, sans trop attendre.

Merci pour vos retours.

Astrid63

Par kang74

Bonjour

Comprenez que le licenciement pour inaptitude est la solution ultime quand votre état de santé ne vous permet pas de manière définitive d'être apte à reprendre et qu'il n'y a pas de solution d'aménagement de poste, de reclassement sur un autre poste .

Donc au vu de ce que vous dit la médecine du travail, au vu du suivi avec la sécurité sociale, il y a d'autres options avant de penser que le licenciement pour inaptitude est inéluctable .

La CPAM peut penser à tout moment que vous êtes apte à reprendre : le médecin du travail aussi .

Donc en attendant suivez votre protocole de soin pour être vraiment apte à reprendre, ici ou ailleurs .